

► Qui est l'AGEDEN ?

Une association loi 1901 à but non-lucratif dont l'acronyme signifie « Association pour une GEstion Durable de l'Énergie ». Elle existe depuis 1977 en Isère.

► Que fait l'AGEDEN ?

Nous accompagnons le développement opérationnel de la transition énergétique et écologique en Isère. Nous nous positionnons en tiers de confiance pour informer, conseiller, accompagner différents publics sur divers sujets portant sur l'énergie et le climat.

Nos publics : les habitant-e-s, les collectivités, les entreprises, les scolaires, les copropriétés, les professionnels de la rénovation et de l'immobilier, les collectifs citoyens.

Nos sujets : la rénovation énergétique (cœur de métier), les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les mobilités alternatives, la sobriété, l'éco-consommation, l'adaptation.

Nous sommes particulièrement connus pour notre mission de mise en œuvre du service Info Énergie en Isère.

► Comment est financé l'AGEDEN ?

- Par convention de partenariat avec les collectivités : communautés de communes, communautés d'agglomération, Département de l'Isère, TE38, et Région Auvergne-Rhône-Alpes
- En étant lauréat de programmes pluri-annuels portés par l'État, l'Europe et les Certificats d'Économie d'Énergie
- Par des actions d'accompagnement spécifiques sur demandes de certains organismes
- Grâce aux cotisations de nos adhérents, regroupant des personnes physiques, les collectivités, les entreprises ainsi que leurs représentants, et d'autres personnes morales

Combien coûte l'adhésion ? ◀

Les cotisations ci-dessous présentent les montants minimaux d'adhésion. L'adhérent est libre de cotiser sur un montant supérieur à celui correspondant à son profil s'il le souhaite.

Personnes physiques : Collège A

Adhésion classique : 20 €

Étudiant-e, retraité-e, demandeur-euse d'emploi : 10 €

Collectivités : Collège B

Intercommunalité : 100 €

Commune : 100 €

Syndicat de communes ou de communauté de communes : 100 €

Entreprises et organismes représentatifs : Collège C

Entreprise

Jusqu'à 5 salariés : 100 €

De 6 à 10 salariés : 200 €

De 11 à 30 salariés : 400 €

De 31 à 50 salariés : 800 €

De 51 à 100 salariés : 1500 €

De 101 à 500 salariés : 2000 €

De plus de 500 salariés : 4000 €

Organisme représentatif : 200 €

Autres personnes morales : Collège D

Association ou organisme

Sans salarié : 50 €

Jusqu'à 10 salariés : 100 €

De 11 à 50 salariés : 200 €

De 51 à 100 salariés : 500 €

De plus de 100 salariés : 1000 €

Combien de temps la cotisation est-elle valable ? ◀

La cotisation est annuelle. Elle prend pour référence l'année civile c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour adhérer : remplissez le bulletin au dos et suivez les indications

► **Nom et Prénom :**

Adhérent-e en tant que personne physique (Collège A) :
ou
Adhérent-e en tant que représentant-e d'un organisme (Collège B, C ou D) :

► **Adresse de l'adhérent-e ou de l'organisme :**

► **Coordonnées de l'adhérent-e ou du représentant-e de l'organisme :**

Téléphone : Email :

Je déclare par le présent bulletin de cotisation adhérer à l'association AGEDEN pour l'année civile 2024.

► **Je coche la case correspondant à ma situation :**

Les cotisations ci-dessous présentent les montants minimaux d'adhésion. L'adhérent est libre de cotiser sur un montant supérieur à celui correspondant à son profil s'il le souhaite.

Personnes physiques : Collège A

Adhésion classique : 20 €
Etudiant-e, retraité-e, demandeur-euse d'emploi : 10 €

Collectivités : Collège B

Intercommunalité : 100 €
Commune : 100 €
Syndicat de communes ou de communauté de communes : 100 €

Entreprises et organismes représentatifs : Collège C

Entreprise :
Jusqu'à 5 salariés : 100 €
De 6 à 10 salariés : 200 €
De 11 à 30 salariés : 400 €
De 31 à 50 salariés : 800 €
De 51 à 100 salariés : 1500 €
De 101 à 500 salariés : 2000 €
De plus de 500 salariés : 4000 €
Organisme représentatif : 200 €

Autres personnes morales : Collège D

Association ou organisme :
Sans salarié : 50 €
Jusqu'à 10 salariés : 100 €
De 11 à 50 salariés : 200 €
De 51 à 100 salariés : 500 €
De plus de 100 salariés : 1000 €

► **Je souhaite devenir adhérent en cotisant pour un montant de :** €⁽¹⁾

► **Je souhaite ajouter un don (facultatif) à la cotisation d'un montant de :** €⁽²⁾

► **Le total de la cotisation et du don (s'il y a) s'élève à un montant de :** €⁽¹⁺²⁾

► **Je choisis d'acquitter la cotisation (et le don s'il y a) par :**

Chèque à l'ordre de l'AGEDEN à l'adresse indiquée en bas de page
ou
Virement bancaire sur le compte de l'AGEDEN - N° IBAN : FR76 1390 6000 4347 0393 3700 055 - Code BIC : AGRIFRPP839

► **Date et lieu :**

Signature :

J'envoie ce bulletin par email ou par voie postale aux coordonnées indiquées ci-dessous, et j'effectue le règlement